

Différent avec I educatrice

Par **SONIANNA**, le **27/04/2016** à **10:55**

bonjour,

apres 2ans de placement en internat car pas de limite, ma fille de 14ans etait difficile, l educatrice m 'annonce que la garde sera maintenant auprés du pere et que si je refusais le juge tranchera surement pour un foyer.

a t elle le droit?

je précise que ma fille souhaite y vivre

SVP je suis en fin de droit a pole emploi, probleme financier et avc

SVP i ai besoin d'une reponse

son pere monte la tete a ma fille, je vais la perdre, je n'ai plus de dialogue avec elle.

il se venge de l'avoir poursuivie en justice pour qui assume sa paternité.

est que je dois prendre un avocat ou c pas necessaire?

le juge c'est fait une opinion, et ca ne sert a rien ?

j 'ai juste fait I erreur de ne pas lui mettre de limite

je suis desespérer SVP repondez